

Image not found or type unknown



Vente de parties communes (combles). prix, priorité et préjudice

Par **GaudinB**, le **25/05/2012** à **17:50**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un appartement au 3ème et dernier étage d'un immeuble. Afin d'avoir une rentrée financière permettant de financer des travaux de copropriété ultérieurs, les copropriétaires veulent vendre les combles au dessus de mon appartement. Ces dernières sont à priori habitables après travaux. Sur quelle base vont ils fixer le prix de vente? Est ce que je dispose d'un droit de priorité? Doivent être elles être exclusivement vendues à un copropriétaire? Je vais subir un préjudice si les combles sont vendues (nuisance sonore). Puis je m'y opposer? J'ai acheté ce dernier étage pour être au calme.
Merci.
B.